

pas le sentiment qu'elles ont été négligées. Puisque des subventions sont versées au transport du charbon de l'Ouest à l'Est, je crois que si les subventions que préconise le présent bill y étaient ajoutées, elles pourraient,—je n'en sais rien, je ne l'ai pas calculé,—placer le reste de l'industrie houillère du Canada dans une position concurrentielle.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Il n'est guère difficile de me décider au sujet de cet amendement, monsieur le président. Il détruirait tout ce que nous essayons de réaliser dans les provinces atlantiques. Nous essayons par ce bill d'aider cette région du pays qui, sans qu'il y ait eu faute de sa part, est restée bien en retrait de la prospérité économique du Canada. La mesure que nous présentons a deux avantages. L'un consiste, par les dispositions prévoyant la combinaison des installations hydro-électriques et thermo-électriques, l'obtention de taux d'intérêt les plus bas possibles, et un réseau coordonné de transmission, etc., à réduire les frais effectifs de production d'électricité. L'autre avantage consiste dans le subventionnement du charbon, lequel est l'élément principal du développement des centrales thermiques. D'autre part, on a dit que cela remédierait jusqu'à un certain point à la situation économique de la Nouvelle-Écosse en particulier et, à un moindre degré, à celle du Nouveau-Brunswick, en assurant du travail à une région houillère où la situation est précaire depuis bien des années.

J'aimerais signaler à l'honorable député de Macleod la quantité de charbon que cet amendement touche. On estime à l'heure actuelle que la production d'énergie thermique dans ces deux provinces absorbe environ 950,000 tonnes de charbon. On espère que l'accroissement de la demande d'ici quelques années porte à 1,500,000 tonnes la consommation de charbon. Voilà la petite quantité de charbon dont la grande et riche province de l'Alberta priverait les mineurs de Sydney, de Minto et d'autres villes de cette région de marasme du Canada au moyen d'un amendement de ce genre.

Ce serait une déplorable erreur parce qu'il s'agit de si peu d'aide pour ces régions en difficulté du Canada, et tâcher de répartir un million de tonnes de charbon parmi toutes les grandes régions houillères du Canada irait à l'encontre de notre objectif. Cet après-midi, l'honorable député de Moose-Mountain a dit que la Saskatchewan dispose de milliards de tonnes de charbon. Cela signifierait quelques tonnes de charbon seulement à chaque région pour aider à résoudre ce problème qui consiste à réduire le coût de l'énergie thermique dans les provinces de l'Atlantique. Je ne sais pas quelle subvention

il faudrait mais on annulerait le but premier de ce bill de mise en valeur des ressources énergétiques de la région maritime du Canada,—c'est-à-dire, dans le cas qui nous occupe, les provinces de l'Atlantique,—pour l'aider à relever un peu son niveau de vie. Les seuls moyens de leur venir en aide c'est, premièrement, de fournir à l'industrie du courant à meilleur marché et, deuxièmement, de subventionner le charbon et de concentrer les avantages à cette seule région du Canada. Je crois avoir suffisamment élucidé ce point. A mon avis, on n'a pas proposé l'amendement avec tout le sérieux que devrait y apporter un Canadien recommandant une amélioration de l'économie canadienne. La province d'Alberta n'est pas du tout touchée. Il s'agit pour elle d'un si petit montant! Mais c'est essentiel surtout pour la Nouvelle-Écosse et, dans une plus faible mesure, pour le Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Lesage: Pour une fois, monsieur le président, je suis parfaitement d'accord avec les principes énoncés par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Je ne puis croire que l'honorable représentant ait sérieusement proposé l'amendement. Qui donc pourrait imaginer quelque chose de moins pratique pour le gouvernement fédéral que de verser une subvention pour que le charbon de l'Alberta vaille à Sydney le même prix que la houille livrée à Toronto? Il me semble, en effet, que c'est ce qu'il faut répondre.

Une voix: Ce serait porter de l'eau à la mer, du "charbon à Newcastle".

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme on l'a déjà signalé, monsieur le président, il s'agit ici de nouveaux transports de charbon à Newcastle, mis à la mode du jour. Me sera-t-il permis d'expliquer brièvement l'attitude que notre groupe entend prendre au sujet de cette modification, pour peu que l'honorable député soit sérieux et pour peu qu'il veuille la voir mettre aux voix. Tout au long de ce débat nous avons jugé qu'il faudrait étendre les dispositions du bill de façon qu'il vise désormais toutes les provinces et tous les genres d'entreprises d'énergie électrique. Mais nous en sommes arrivés au point où on a refusé de faire droit aux demandes que nous présentions dans ces deux sens.

Il reste un projet de loi destiné à aider les provinces Maritimes ou provinces atlantiques à aménager chez elles des centrales thermiques. Si c'est bien d'un projet de loi comme celui-là qu'il s'agit, il serait certainement contraire aux buts qu'il vise de proposer maintenant que le charbon qu'on doit utiliser à Minto ou à Sydney soit expédié d'Estevan